

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Michel VARENNE, maire de la commune.

Convocations faites le : 26 Février 2026

Présents : MM. Michel VARENNE, Stéphane FEUILLET, Geoffroy GIRARDEAU, Jean-Louis NAU, Régis RABY, Jean Marie DROCHON, Mmes Françoise VIALLE, Karine DANCHE, Marjorie LARIGNON.

Nombre de membres : - en exercice : 09

- présents : 09

- votants : 09

Secrétaire de séance : M. Stéphane FEUILLET

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Versement subvention voyage scolaire
- ✓ Travaux d'élagage
- ✓ Restauration des statues de l'église
- ✓ Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- ✓ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025- Budget principal
- ✓ Vote du taux d'imposition pour l'année 2026
- ✓ Vote du budget primitif 2026
- ✓ Subventions versées aux associations
- ✓ Points divers (SACEM, finalisation du repas des aînés)

Versement subvention voyage scolaire (Délibération n° 02-2026/06)

Monsieur Le Maire fait lecture d'une demande du directeur de l'école publique de Salles de Barbezieux qui sollicite une subvention dans le cadre de la participation d'élèves à un voyage scolaire à Saint Lary.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de **50 €** par enfant habitant sur la commune, somme qui sera imputée à l'article 65748.

Travaux d'élagage (Délibération n° 02-2026/07)

M. le Maire explique aux membres du conseil et énumère les différents travaux d'élagage nécessaires :

- abattre un saule pleureur gênant pour la chaussée vers l'aire de pique-nique
- élaguer un érable vers la mairie
- tailler la haie vers la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **OPTE** pour la SARL GENDRE et Fils -1 Route de Chateauneuf - 16300 St PALAIS DU NE
- **ACCEPTTE** le devis pour un montant de 2400 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette réfection

Restauration des statues de l'église (Délibération n° 02-2026/08)

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'il serait nécessaire de restaurer quatre statues qui se trouvent dans l'église afin de préserver ce patrimoine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **OPTE** pour L'Atelier de Brigitte - Artiste Peintre - 7 Chemin des Près - 16210 CHALAIS
- **ACCEPTTE** le devis pour un montant de 500 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette restauration

Approbation du Compte Financier Unique (Délibération n° 02-2026/09)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	43750,59 €	0,00 €	0,00 €	360191,96€	43750,59 €	360191,96 €
Opérations 2025	73436,18 €	46572,29 €	203493,10 €	306322,55 €	276929,28€	352894,84 €
Total	117186,77 €	46572,29 €	203493,10 €	666514,51 €	320679,87 €	713086,80€
Résultats de clôture	70614,48€	0,00 €	0,00 €	419269,82 €	0,00 €	348655,34 €
Restes à réaliser	165000,00 €	165000,00 €			0,00 €	0,00€
Total cumulé	235614,48 €	165000,00 €	0,00 €	419269,82 €	0,00 €	348655,34 €
Résultats définitifs	70614,48 €	0,00 €	0,00 €	419269,82 €	0,00 €	348655,34 €

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Salles-de-Barbezieux,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – Budget Principal (Délibération n° 02-2026/10)

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2025.

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement A la SF	Résultat de clôture Exercice 2025	Reste à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-43750.59 €		-70614,48 €	Dépenses	0,00€	-70614,48 €
Fonctionnement	360191,96 €	-43750,59 €	419269,82 €	Recettes		348655,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir les besoins de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décident d'affecter le résultat comme suit :

• Excédent global cumulé au 31/12/2025	419269,82 €
• Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068).....	70614,48 €
• Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068).....	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)...	348655,34 €
Report d'investissement (001) déficit.....	- 70614,48 €
Total affecté au c/1068.....	70614,48 €
• Déficit global cumulé au 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002).....	0,00 €

Vote des taux d'imposition pour l'année 2026 (Délibération n° 02-2026/11)

Vu l'article 1379 du code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B *decies* du même code précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 *nonies* C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B *sexies* et 1636 B *septies et decies* du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, décide d'adopter, pour l'année 2025, les taux de fiscalité locale suivants :

- 35,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 35,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 7,84 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Charge Monsieur le Maire :

* de transmettre cette décision aux services préfectoraux ;

* de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision rendue exécutoire, via « Démarches simplifiées ».

Vote du budget primitif 2026 (Délibération n° 0-2026/12)

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget de la commune, tel qu'établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Dépenses	DETAIL PAR CHAPITRE
011 Charges à caractère général	115 926.71€
012 Charges de personnel et frais assimilés	68 900.00€
014 Atténuations de produits	60 480.00€
023 Virement à la section d'investissement	303 130.45€
65 Autres charges de gestion courante	52 820.00€
66 Charges financières	6500.00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT Recettes	DETAIL PAR CHAPITRE
002 Résultats de fonctionnement reportés	348 655.34€
70 Charges de personnel et frais assimilés	280.00€
73 Impôts et taxes	11 000.00€
731 Fiscalité locale	135 000.00€
74 Dotations et participations	105 821.82€
75 Autres produits de gestion courante	7000.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses	DETAIL PAR CHAPITRE
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	70 614.48€
041 Opérations patrimoniales	64 000.00€
16 Emprunts et dettes assimilées	24 600.00€
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00€
21 Immobilisations corporelles	127 400.00€
23 Immobilisations en cours	768 000.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT Recettes	DETAIL PAR CHAPITRE
021 Virement de la section de fonctionnement	303 130.45€
041 Opérations patrimoniales	64 000.00€
10 Dotations fonds divers et réserves	72 254.03€
13 Subventions d'investissement	529 730.00€
16 Emprunts et dettes assimilées	100 500.00€

BUDGET VOTE AU NIVEAU DU CHAPITRE

	DEPENSE	RECETTES
FONCTIONNEMENT	607 757.16 €	607 757.16€
INVESTISSEMENT	1 069 614.48€	1 069 614.48€
TOTAL	1 677 371.64€	1 677 371.64€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération selon les votes suivants :

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Subventions versées aux associations (Délibération n° 02-2026/13)

M. le Maire propose au conseil municipal de voter à l'article 65748 la somme de 7500 € pour financer les subventions versées aux différentes associations selon la répartition suivante :

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
Subvention 2026	ADMR de Barbezieux St Hilaire	Association	150,00 €
Subvention 2026	Amicale don du sang - Barbezieux	Association	65,00 €
Subvention 2026	APE BACS – Salles de Barbezieux	Association	300,00 €
Subvention 2026	Association TED16-GDS	Association	60,00 €
Subvention 2026	Banque alimentaire de la Charente	Association	65,00 €
Subvention 2026	Chorale tempo	Association	600,00 €
Subvention 2026	Collectif accueil migrants de Barbezieux	Association	65,00 €
Subvention 2026	Comité lutte contre le cancer - Charente	Association	65,00 €
Subvention 2026	Comité des fêtes – Salles de Barbezieux	Association	500,00 €
Subvention 2026	Croix Rouge à Barbezieux St Hilaire	Association	65,00 €
Subvention 2026	Entente Berneuil – Salles de Barbezieux	Association	900,00 €
Subvention 2026	Grpt lutte contre les Organismes nuisibles	Association	196,00 €
Subvention 2026	France Adot 16	Association	65,00 €
Subvention 2026	Gym volontaire – Salles de Barbezieux	Association	660,00 €
Subvention 2026	Marcher Autrement – Salles de Barbezieux	Association	400,00 €
Subvention 2026	MOSC Mobilité Ouest et Sud Charente	Association	65,00 €
Subvention 2026	Refuge de l'Angoumois	Association	65,00 €
Subvention 2026	Secours Catholique Charentes	Association	65,00 €
Subvention 2026	Société de chasse de Salles de Barbezieux	Association	400,00 €
Subvention 2026	Divers	Associations	2 749,00 €
	TOTAL		7 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'engagement de ces dépenses.

Questions diverses

SACEM

Finalisation du repas des aînés

Point sur le RPI

Prochaine date de réunion : 20/03/2026

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 heures

Suivent les signatures :

VARENNE Michel



FEUILLET Stéphane

